

un intéressant chapitre de son livre intitulé : *Histoire d'un bourgeois de Charlieu au XV^e siècle* (p. 165 à 177). Le bourgeois dont M. Desevelinges raconte l'histoire s'appelait Jean Mareschal. C'était un riche négociant, trafiquant sur les draps, etc. Il donnait à sa maison le titre d'hôtel ; et cet hôtel « qui n'était autre, suivant toute apparence, que cette antique et vaste maison située près de l'église, et qui a été démolie avec beaucoup d'autres pour faire la place publique actuelle, ne servait pas moins à son commerce qu'à son logement (p. 167). » Or, Jean Mareschal, « qui se vantait d'avoir servi comme écuyer les rois Charles V et Charles VII contre les Anglais, » fut accusé de connivence avec le duc de Bourgogne, et poursuivi pour crime de lèse-majesté. Il mourut avant la fin de son procès ; mais ses biens n'en furent pas moins confisqués ; ceux situés dans le Roannais furent adjugés à Guillaume Gouffier, seigneur de Boisv, qui les convoitait.

« Par le traité d'Arras, du 22 septembre 1435, qui établit la paix entre Charles VII et le duc de Bourgogne, le roi céda à ce dernier le *comté de Mâcon* avec les villes et villages qui en dépendaient... Ce traité donna lieu à des difficultés particulières en ce qui concernait la ville de Charlieu et les paroisses environnantes. Le roi prétendit qu'elles ne faisaient point partie du comté de Mâcon, et le duc soutenait le contraire (p. 161). » De là un procès qui dura probablement jusqu'à la confiscation du duché de Bourgogne par Louis XI, en 1474. Ce qu'il y a de certain, c'est que ce procès n'était pas encore vidé en 1455. M. Desevelinges raconte (p. 161 à 164) les péripéties de ce procès, dans lequel toutefois il n'ose prendre parti, dominé qu'il est par son système. Il est certain cependant que le duc avait tort ; car Charlieu ne faisait pas partie du comté de Mâcon lorsque saint Louis l'acheta en 1238, et le roi n'avait pu céder en 1435 que ce comté réduit et non le comté des rois mérovingiens. Ce qu'il y avait de plus déplorable dans cette affaire, c'est que les agents fiscaux des deux princes rivaux réclamaient pendant ce temps des habitants de Charlieu le paiement de l'impôt, et que ces malheureux payaient double.